




# PRÉFET DE L'ARIÈGE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Mesures sanitaires en vigueur à partir du lundi 29 novembre 2021

| MESURES GÉNÉRALES            | PRINCIPES  | PASSE SANITAIRE  |
|------------------------------|--|--|
| Obligation du port du masque | Port du masque obligatoire dans tous les ERP, marchés, marchés de Noël, foires, brocantes ou vide-greniers, dans les services de transport et lors de tout rassemblement ou manifestation sur la voie publique | - Test RT-PCR ou antigénique ou autotest sous supervision d'un professionnel de santé habilité, réalisé moins de 24 heures avant l'accès à l'établissement, au lieu ou à l'évènement.<br><br>- Résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois   |
| Distanciation physique       | Distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, en tout lieu et en toute circonstance   | - À compter du 15 décembre 2021, le « pass sanitaire » des plus de 65 ans ne sera plus actif si une dose complémentaire n'a pas été donnée dans un délai de 7 mois à compter de la dernière injection ou de la dernière infection.<br><br>- À compter du 15 décembre 2021, le « pass sanitaire » des personnes ayant été infectées par la Covid-19 et qui ont reçu une injection initiale ne sera plus actif si une dose complémentaire ne leur a pas été donnée dans un délai de 2 mois à compter de l'injection. |
| Public concerné              | Toute personne de 11 ans et plus   |  |
| RESTAURATION –<br>HOTELLERIE | MESURES GÉNÉRALES  | PASSE SANITAIRE  |
| Restaurants                  | - Port du masque obligatoire (hors consommation)- Respect de la distanciation sociale ( espace de 4m <sup>2</sup> autour de chaque personne)   | <br><br>- Présentation du Passe sanitaire obligatoire   |
| Bars                         |  |  |
| Restauration des hôtels      |  |  |
| Discothèques                 |  |  |
| CULTURE                      | MESURES GÉNÉRALES  | PASSE SANITAIRE  |